

SHIFTECH – DRIFT SERIES REGLEMENT SPORTIF – SELECTIONS

Shiftech (ci-après « SHIFTECH – DRIFT SERIES ») organise avec le concours de partenaires, une opération de détection de pilotes, dans toute la France, afin de leur faire découvrir le sport automobile et plus particulièrement le drift, et permettre ainsi l'émergence de nouveaux talents pour rouler au CFD 2027 dans la catégorie pro.

Cette opération est dénommée :

Elle est constituée de :

- De 5 sélections en physique.
- De 1 demi-finale nationale
- De 1 finale Nationale

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Peuvent s'inscrire à « SHIFTECH – DRIFT SERIES », les personnes, majeur au moment de leur participation à la sélection, en possession du permis de conduire B.

Les candidat(e)s titulaires, ou ayant été titulaire, d'une licence Fédérale dans la discipline « automobile » « (ci-après « candidat(e)s licencié(e)s ») sont autorisé(e)s à participer aux sélections « SHIFTECH – DRIFT SERIES » à l'exception :

- Des personnes qui ont participé au championnat France de drift.
- Des personnes qui ont participé à un championnat Européen de drift.

Au-delà de ces critères, SHIFTECH – DRIFT SERIES se réserve le droit d'exclure tout(e) candidat(e) qui ne correspondrait pas à l'esprit de « SHIFTECH – DRIFT SERIES ».

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS AUX SELECTIONS REGIONALES.

- L'inscription pourra se faire par internet sur le site www.billetweb.fr dès le 06 septembre 2026. Elle pourra également se faire sur place via internet ou auprès de nos hôtes/hôtesse d'accueil. L'inscription sur place sera acceptée sous réserve des places disponibles. Les informations de disponibilité seront visibles sur le site internet.
Selon le nombre de places disponibles les inscriptions sur place peuvent avoir lieu directement à l'accueil.
- Le montant de l'inscription est fixée à : 60€ TTC (soixante euros) pour les candidats s'inscrivant à la sélection physique de leur choix.

Nota : en cas d'annulation et/ou d'interdiction d'une sélection, les frais d'inscription seront remboursés par l'organisateur.

- L'ensemble des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement seront à l'entière charge des candidats aux sélections.

Nota : en cas d'annulation et/ou d'interdiction d'une sélection , les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ne seront pas remboursés par l'organisateur.

Important :

- Le montant de l'inscription équivaut à la délivrance d'une sélection SHIFTECH – DRIFT SERIES valable pour une seule participation à une date de sélection.
- En cas de non-participation d'un(e) candidat(e), le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur
- Chaque candidat(e) régulièrement inscrit(e) prendra connaissance de sa confirmation d'inscription pour se rendre à un site de sélection sur le site internet. Il est à la charge du (de la) candidat(e) d'imprimer ou télécharger cette confirmation d'inscription et de s'en munir lors de sa participation à la sélection. **À défaut, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection choisie.**

ARTICLE 3 : CALENDRIER.

Sélections Physiques :

DATE	LIEU
7-8 novembre 2026	Transpolis
19-20 décembre 2026	La ferté-Gaucher
9-10 janvier 2027	Fontenay le Comte
6-7 février 2027	Vaison piste
6-7 mars 2027	Circuit Sud Mystère

Demi-Finale & finale :

DATE	LIEU
20-21 mars 2027	Vaison

La SHIFTECH – DRIFT SERIES se réserve la possibilité de modifier ce calendrier.

ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS LORS DES SELECTIONS REGIONALES.

- Tout(e) candidat(e) inscrit(e) devra obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil du site de sélection. Dans ce cadre, il (elle) devra présenter une pièce d'identité, son permis de conduire (physiquement) ainsi que sa confirmation d'inscription qu'il (elle) aura préalablement enregistré sur son smartphone, imprimé sur le site Internet ou téléchargé (cf. article 2 du présent règlement).

Nota : en cas de perte ou de vol de son permis de conduire, le (la) candidat(e) devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte du permis de conduire établie auprès des services de gendarmerie. **A défaut, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection choisie.** En cas de suspension ou retrait de permis, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection.

Un briefing sera organisé avant le début des sélections. La présence de tous les pilotes est obligatoire et contrôlée par émargement sur une feuille de présence. La date l'heure et le lieu seront précisés ultérieurement. La direction se réserve le droit d'ajouter ou de modifier les horaires de briefing.

ARTICLE 5 : PRINCIPE DES SELECTIONS Physique LORS DES SELECTIONS REGIONALES.

Chaque jour, la sélection se déroule sur un parcours de sélection avec une épreuve de drift type SLALOM sur piste mouillée avec un moniteur BPJEPS à chaque passage.

- Sur chaque parcours, les départs seront donnés voiture arrêtée, moteur en marche.
- Il est interdit de filmer par n'importe quel moyen dans les voitures de sélections.
- Toute tentative de fraude entraînera l'élimination du (de la) candidat(e) et de ses éventuel(les)s complices.
- Chaque candidat(e) effectuera un tour de reconnaissance et un passage de sélection par participation.
- Le passage de sélection sera évalué par deux sélectionneurs minimum sur les critères suivants : Déclenchement, Vitesse, trajectoire, angle et style. Chaque RUN peut être filmé pour faciliter l'évaluation. Pendant les passages, le pilote doit montrer qu'il garde la parfaite maîtrise de sa voiture. Tout(e) candidat(e) qui effectuera un SPIN ou un arrêt de la glisse, sera éliminé(e).
- Chaque candidat(e) ne pourra effectuer qu'un seul passage sur un parcours par participation, sauf cas de force majeure.
- Les 4 coins des cônes devront rester en permanence en contact avec le sol. Tout(e) candidat(e) qui renversera ou déplacera une quille, sera éliminé(e).

- Les 4 roues de la voiture devront rester en permanence sur le parcours Tout(e) candidat(e) qui mettra une roue à l'extérieur, sera éliminé(e).
- Tout(e) candidat(e) victime d'un accident ou d'une sortie de route sera éliminé(e). De même, ceux (celles) dont la conduite serait jugée dangereuse, seront directement arrêté(e)s et éliminé(e)s.

Parcours de sélection:

- Après leur passage à l'accueil pour les contrôles administratifs, les candidat(e)s se rendront à proximité du point de départ du parcours de sélection. Chaque candidat(e) se tiendra à la disposition des responsables de l'opération pour prendre part au parcours de sélection. Dans tous les cas, le nombre de candidat(e)s admis à se présenter ne pourra dépasser la capacité d'absorption maximum du centre de sélection .
- Le parcours sera un tour complet en glisse dans une esplanade de 50m x 20m type airplane
- Lors de chaque jour d'une sélection, les 5 meilleurs candidat(e)s ayant effectué(e)s les meilleurs passage du parcours de sélection seront sélectionné(e)s pour participer à la demi-finale Nationale de l'Opération « - SHIFTECH – DRIFT SERIES » 2026 2027.
- Tous les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la Finale Nationale devront être présent(e)s lors de la proclamation des résultats de la journée de sélection. Le cas échéant, le (la) candidat(e) ayant effectué(e) le meilleur suivant dans la liste, et présent lors de la proclamation des résultats, sera demi-finaliste à la place du (de la) candidat(e) absent(e).
- L'organisateur se réserve le droit de faire un repêchage dans une journée ou un week-end de sélection.

Important

- Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par les encadrants, leurs décisions seront applicables immédiatement et resteront sans réclamation/appeal.
- Les candidat(e)s seront informé(e)s de leur sélection en fin de journée.

ARTICLE 6 : DEMI-FINALE NATIONAL

- La DEMI Finale Nationale regroupera jusqu'à 64 DEMI finalistes et se déroulera les 20 et 21 mars 2027 au circuit de VAISON PISTE.
- Les candidat(e)s finalistes devront obligatoirement être en possession du permis de conduire B.

Un règlement sportif spécifique sera édicté pour le déroulement de la DEMI-Finale Nationale. Il déterminera les critères de sélection des 32 PILOTE POUR LA FINALE NATIONAL « - SHIFTECH – DRIFT SERIES » 2027.

ARTICLE 7 : FINALE NATIONALE.

- La Finale Nationale regroupera jusqu'à 20 finalistes et se déroulera les 20 et 21 mars 2027 au circuit de VAISON PISTE .
-
- Les candidat(e)s finalistes devront obligatoirement être en possession du permis de conduire B.
- Un règlement sportif spécifique sera édicté pour le déroulement de la Finale Nationale. Il déterminera les critères de sélection du lauréat de l'Opération « - SHIFTECH – DRIFT SERIES » 2027.

ARTICLE 8 : DOTATION.

- Le lauréat se verra intégré dans un programme de drift - « SHIFTECH – DRIFT SERIES » lors du Championnat de France de drift 2027 en catégorie PRO. Les conditions exactes du programme seront déterminées dans le cadre d'un contrat entre les lauréats et SHIFTECH – DRIFT SERIES .
- La voiture sera engagée et gérée par SHIFTECH & Brothers Customs. Le budget de fonctionnement sera pris en charge par la SHIFTECH – DRIFT SERIES et ses partenaires à l'exception des frais de déplacement et de logements pendant les événements de DRIFT qui resteront à la charge du lauréat.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT.

- L'inscription à l'Opération « SHIFTECH – DRIFT SERIES » implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.
- Les candidat(e)s renoncent à tout recours contre la SHIFTECH – DRIFT SERIES et ses prestataires et partenaires concernant l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 12 : IMAGE.

- Le (la) candidat(e) participant, du seul fait de son inscription, consent à la SHIFTECH – DRIFT SERIES , sans restriction de temps, l'utilisation de son nom, prénom, adresse, images, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication.
- Le (la) candidat(e) participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support et ce sans limite de durée.

ARTICLE 13 : ASSURANCE.

- Les personnes régulièrement inscrites à l'opération « SHIFTECH – DRIFT SERIES » 2026 2027 bénéficieront d'une assurance de responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

ARTICLE 14 : ANNULATION.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de tout ou partie d'une ou des sélection(s) (s) ou de l'Opération « SHIFTECH – DRIFT SERIES » 2026 2027, ou si les circonstances de la situation sanitaire venaient empêcher la SHIFTECH – DRIFT SERIES d'exécuter ses obligations, les candidat(e)s ne pourront réclamer aucun dommage et intérêt ou autre indemnité de quelque nature que ce soit au titre de l'annulation, de report, de l'interdiction ou des circonstances précitée(s).

ARTICLE 15 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Dans le cadre du présent règlement, la SHIFTECH – DRIFT SERIES s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données » ou « le RGPD »).

Lesdites données personnelles ne peuvent être transférées vers des pays hors de l'Union Européenne. La SHIFTECH – DRIFT SERIES s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles internes appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé et ce, dès la conception.

La SHIFTECH – DRIFT SERIES est seule responsable de la collecte de ces données et de leur transmission. Elle s'engage à ce titre à garantir la confidentialité des données, le respect des principes de protection des données et à n'en effectuer aucune exploitation commerciale. Le transfert des données devra à ce titre se faire via un moyen sécurisé, en ce notamment chiffré, conforme aux possibilités techniques les plus récentes pour garantir un degré de sécurité et de confidentialité adapté au risque existant.